Communauté de Communes de l'Alta-Rocca

Motion
« Réaffirmant la nécessité du maintien et de l'amélioration de l'organisation des services publics sur les territoires »

VU la délibération n° 17/054 AC du 24 février 2017 de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à l'engagement en faveur du développement de la Corse par la sauvegarde d'un réseau de services publics adapté aux spécificités de la Corse,

VU la motion relative au maintien et à l'amélioration des services publics sur le territoire, adoptée à l'unanimité de la Chambre des Territoires lors de la séance plénière du 11 février 2019 et reprise par l'Assemblée de Corse,

VU les engagements des représentants de l'Etat et pour les derniers de Mme l'Administratrice générale des finances publiques lors de la Conférence des Maires du Territoire de l'Alta-Rocca le 18 février 2019,

VU l'annonce d'un plan de restructuration programmé sans information ni concertation préalable, le 29 octobre 2020, impliquant la fermeture de la Trésorerie de Levie au 31 décembre 2020, par la Direction des Finances Publiques,

CONSIDÉRANT L'attachement profond des élus et des populations pour l'organisation de proximité des services publics,

CONSIDÉRANT que ces services sont autant indispensables pour les collectivités que pour les usagers, et que leur disparition concourt fortement à la désertification des zones rurales.

CONSIDERANT qu'ils participent à l'équité sociale et territoriale que doivent assurer la Collectivité de Corse et l'Etat dans le cadre de leurs compétences respectives,

CONSIDERANT que ces services n'ont pas à avoir d'objectifs de rentabilité et ne doivent pas être appréhendés à l'aune de critères statistiques ou démographiques pour être appréciés ; sauf si ces critères visent à renforcer leur pertinence,

CONSIDERANT que l'Etat par la voix du Président de la République et de ses Ministres s'est engagé à maintenir une organisation au plus proche des territoires contraints et isolés,

CONSIDÉRANT que ces impératifs de voir maintenus, renforcés et optimisés une organisation des services publics, et au public, sont d'autant plus impérieux sur un territoire insulaire et montagneux,

CONSIDERANT les engagements pris successivement par l'Etat et ce au moins depuis le Gouvernement Valls, relatifs à la conduite d'une réflexion partagée entre l'Etat et la Collectivité de Corse sur l'implantation des services publics en application du principe d'équité territoriale.

CONSIDERANT le discours de Premier Ministre à l'issue du 2ème comité interministériel aux ruralités du 14 novembre 2020, qui revendique la ruralité comme une chance pour la France, qui fait de l'attention portée aux ainés dont beaucoup vivent en milieu rural, un projet du gouvernement, de l'offensive et de la croissance des territoires ruraux une volonté gouvernementale au-delà de la seule protection et sauvegarde, pour conclure que la France doit se décentraliser se déconcentrer et se transformer,

CONSIDERANT en ce sens l'esprit de la Loi 3D en cours d'examen

LA CONFERENCE DES MAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ALTA ROCCA

DENONCE la disparition progressive des services publics de proximité.

S'ELEVE contre la fermeture de la trésorerie de Levie

FUSTIGE la reconcentration des services de l'Etat qui dépeuple les territoires ruraux et engendre la désertification de ceux-ci au mépris des engagements pris.

REAFFIRME la nécessité d'un diagnostic sur l'implantation et l'organisation du réseau des services publics sur l'ensemble du territoire insulaire. Ceci afin d'appréhender l'état de l'offre, à la fois de manière quantitative et qualitative.
Ceci avec deux objectifs :

- Identifier les déficits en matière d'accès aux services publics,
- Trouver des solutions pour leur maintien ou en améliorer l'accès dans les territoires en déficit.

SOLLICITE l'élaboration d'un schéma territorial d'organisation et d'amélioration d'accès aux services publics en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux

SOUHAITE la création d'une commission ad hoc de l'Assemblée de Corse associant les acteurs locaux,

EXIGE la mise en place immédiate d'un moratoire pour la réorganisation des services publics sur les territoires de montagne,

Ce faisant,

DEMANDE VIGOUREUSEMENT le maintien de la Trésorerie de Levie.